



# Sommaire

Le Mot du Maire	2
L'édito	3
Le Secrétariat de Mairie	4
Les Comptes rendus des Délibérations du Conseil Municipal	5
Les Commémorations	47
Le Canal Seine-Nord Europe	51
Le Voyage des Aînés	60
Etat Civil	68
Nos Artisans et commerçants	70
Horaires de déchèterie	71
L'Ecole	72
La Cantine et la Garderie	75
La Bibliothèque	76
Entente Cléry Loisirs	77
Société de longue paume de Cléry sur Somme	81
Frangicena	86
Les Fêtes de Noël	87
La Paroisse Saint Jean-Baptiste de Péronne en Vermandois	88
Bien vivre ensemble	89

# Le Mot du Maire



*Madame, Monsieur, chers amis,*

*Nous vivons aujourd'hui un contexte géopolitique perturbé et instable. Les situations conflictuelles si proches de nos frontières donnent matière à réfléchir quant à l'évolution de notre monde.*

*Les technologies évoluent, le monde change, s'accélère et c'est le cours inéluctable des choses.*

*Nous devons néanmoins en tirer des enseignements pour orienter notre société vers un monde plus apaisé et nous attacher à respecter et à défendre farouchement notre démocratie.*

*C'est donc l'engagement de chacun pour une société de tolérance, moins consummatrice et respectueuse de la nature que nous gagnerons un avenir moderne mais néanmoins serein pour nos futures générations.*

*Enfin, c'est avec grand plaisir que l'on se retrouvera dans l'après-midi du Dimanche 8 Janvier 2023 pour la cérémonie des vœux en présence de l'ensemble du conseil municipal pour un moment d'échange et de convivialité.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année auprès de votre famille et de vos proches.*

*Philippe Coulon  
Maire*

# L'édito

Chers lectrices

Chers lecteurs,

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous inviter à feuilleter l'édition 2022 de notre bulletin municipal.

Aujourd'hui, nous avons décidé de vous le présenter sous une nouvelle forme : une nouvelle couverture et l'emploi de papier éco.

Au fil des pages, nous avons abordé les divers moments conviviaux : la fête des étangs, le voyage des aînés.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de la Blérie en fournissant des photos, des articles.

Nous tenions également à remercier Mr Philippe VANNIER pour son ouvrage de couché de soleil qu'il a généreusement offert à la commune, pour que chacun puisse le consulter en mairie.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Conception : Anne Mauger

Julie Perdigeon-Stéfanovic

Pavel Stéfanovic

Responsable de publication : Philippe Coulon

# Le Secrétariat de Mairie

Mairie de Cléry sur Somme

84 rue de l'église

Tél : 03 22 84 17 02

Fax : 03 22 84 53 88 (fax)

[mairie.clerysurhomme@orange.fr](mailto:mairie.clerysurhomme@orange.fr)

[clerysurhomme.fr](http://clerysurhomme.fr)



## Horaires d'ouverture :

Lundi **8h30 à 10h** et **16h à 18h**

Mardi **8h30 à 10h** et **16h à 18h**

Jeudi **8h30 à 10h** et **16h à 18h**

**Rendez-vous avec le Maire et ses adjoints :** voir auprès de la secrétaire de mairie  
Mme Christelle Doboef.



Philippe COULON  
Maire



Dominique LENGLET  
Adjoint



Anne MAUGER  
Adjointe

# Les Comptes rendus des Délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 09 Novembre 2021 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 29 Octobre 2021, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET – Anne MAUGER – Christian ALARY- Valérie BISBROUCK- Jean-François DEWAMIN – Didier FOURNIER- Christian LEVECQUE --Michaël SAINT-SOLIEUX- Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC-PERDIGEON–Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Madame Joëlle FRANQUEVILLE et Messieurs Jean-Philippe CHRETIEN et Yohan COGET

**Procurations :**

Jean-Philippe CHRETIEN à Philippe COULON.

Yohan COGET à Jean-François DEWAMIN

Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 Octobre 2021

-Convention de la SAUR

-Parcelle ZN113 : prix de cession

-Fibre optique

-RH : durée annuelle légale du travail

-AEP : chiffrage sortie compteurs d'eau route d'Albert

-Barème de location de salles à compter de 2022

- Plantes invasives Etang du Bas
- GEMAPI (délibérations CCHS)
- Questions diverses et d'initiatives.

**Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour.**

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

- DM Budget général M14 section de fonctionnement
- Condition facturation Eau Potable

*Les membres du conseil approuvent l'ajout de ces deux points.*

**Approbation du compte-rendu de la séance du 05 Octobre 2021**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

*Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 05 Octobre 2021.*

**DM Budget général M14 section de fonctionnement :**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution du budget principal 2021 il est nécessaire d'apporter la décision modificatrice suivante :

## 2) DM Budget Principal M14

Chapitre et Article	Montant
<b>DF Chapitre 12 Frais de Personnel</b>	
•Article 6411 Personnel Titulaire	+12 000
•Article 6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 4 000
•Article 6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 4 000
<b>DF Chapitre 022 Dépenses Imprévues</b>	
•Article 022 Dépenses Imprévues	-20 000

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent son accord à l'unanimité pour cette décision modificatrice.*

### **Condition facturation Eau Potable :**

Monsieur le Maire rappelle les règles de facturation de l'eau potable pour tous les habitants de la commune : deux factures par an soit une facture estimée en Janvier et une facture sur relevé en Juin avec un tarif de location de compteur de 15 € répartis sur les deux factures.

Monsieur le Maire propose au conseil de nouvelles modalités de facturation notamment pour les locataires d'habitation ou de local. Désormais, tout nouveau locataire doit se présenter en mairie muni d'un contrat de location non précaire (bail de 3/6/9). A défaut, la facture d'eau sera établie au nom propriétaire de l'habitation ou du local .

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces conditions de facturation de l'eau potable.*

### **Convention de la SAUR :**

Monsieur le Maire précise qu'il est dans l'obligation de signer une convention avec la SAUR pour les interventions la nuit ou le week-end et pour procéder à des essais réglementaires sur les poteaux d'incendie. Cette convention est valable 3 ans. Il s'agit d'un renouvellement.

*Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.*

### **Parcelle ZN 113 : prix de cession**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le parcellaire ZN113 a été entériné par le cadastre et qu'il y a lieu de déterminer le prix de mise en vente des 3 parcelles 120/121 et 122.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer la vente de ces 3 parcelles au prix de 38 € le m<sup>2</sup>.*

La parcelle 119 située sous la ligne électrique restera pour le moment propriété de la commune.

*Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour engager toute demande nécessaire à cette décision.*

### **Fibre optique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre dans la commune, Monsieur le Maire a assisté le 3 Novembre à une réunion présidée par Somme Numérique et Axians qui ont énoncé les étapes de l'installation de la fibre.

De la fin de l'année 2021 (commercialisation en cours) à l'automne 2022, le raccordement à la fibre se fera par étapes successives.

*Les membres du conseil prennent note des conditions du déploiement de la fibre dans la commune.*

### **RH : durée annuelle légale du travail**

Monsieur le Maire précise qu'une délibération a déjà été prise le 18 Décembre 2002 avec effet au 1er Janvier 2002, par le conseil municipal de l'époque concernant les modalités de passage aux 35 heures des employés de la commune et qu'il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau sur le sujet.

### **EAU POTABLE : chiffrage sortie des compteurs d'eau route d'Albert**

Monsieur le Maire aborde les travaux de sortie des compteurs d'eau des propriétaires privés route d'Albert. 67 branchements sont concernés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a fait établir 3 devis dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous :

## 8) Devis Reprise Branchement Route d'Albert

Entreprise	Montant du Devis HT	Montant du Devis TTC	Classement
SADE	94 068 €	112 881,60 €	3
SDC de COLNET	74 452 €	89 342,40 €	2
EIFFAGE	65 390 €	78 468,00 €	1

Entreprise	Prix Moyen / Branchement HT	Prix Moyen / Branchement TTC	Classement
SADE	1404 €	1685 €	3
SDC de COLNET	1095 €	1314 €	2
EIFFAGE	976 €	1171 €	1

*Après étude, l'assemblée décide à l'unanimité de confier les travaux à la société Eiffage moins disante tant en devis global qu'en prix unitaire au branchement et sous réserve de vérification des pièces administratives qui seront jointes au dossier.*

### Barème de location de salles à compter de 2022

Monsieur le Maire soumet au conseil la tarification de location des salles communales, la salle des fêtes et la salle polyvalente.

L'assemblée échange à ce sujet.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la tarification suivante :***

Caution : 600€

Location pour les habitants de la commune : 150€ y compris l'électricité.

Location pour les personnes extérieures : 350€ y compris l'électricité.

Location du barnum : 80€

Il a été décidé de demander pour chaque location une attestation responsabilité civile et d'actualiser les contrats de location.

### **Plantes invasives Etang du Bas /Etang du Marais de Buscourt**

Monsieur le Maire évoque le problème des plantes invasives sur la parcelle d'étang louée au marais de Buscourt à la limite de la commune de Feuillères. Compte tenu de ce phénomène exceptionnel sur cette parcelle, M le Maire propose une réduction exceptionnelle de 1000€ sur le contrat de location de cette parcelle pour 2022.

***Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision***

### **GEMAPI (délibérations CCHS)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'instauration de la taxe GEMAPI, taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il rappelle que le Parlement a donné la compétence aux intercommunalités pour lever cette taxe afin de financer les programmes de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols générant des coulées de boue, taxe prélevée sur les taxes foncières bâties et non bâties.

La taxe GEMAPI votée à la majorité en conseil communautaire de la CCHS permettra de financer des travaux d'entretien pour l'écoulement du fleuve Somme.

***Le conseil municipal prend note de ces informations.***

### **Questions diverses et d'initiative**

- Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie du 11 Novembre à partir de 10h30 avec un dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un temps d'hommage à la nécropole nationale et au Bois Madame. La clique de Sailly Saillisel accompagnera ces moments de recueillement.
- Monsieur le Maire décrit les fêtes de fin d'année :
  - 18 /12 /2021 à partir de 9h, distribution des colis des aînés par les conseillers municipaux.
  - Remise des chèques cadeaux aux enfants de la commune de moins de 12 ans.
  - Passage du Père Noël à l'école avec distribution de friandises aux écoliers.
  - Financement du déplacement des enfants de l'école au cinéma de Péronne (projection d'un film si les conditions sanitaires le permettent)
  - Distribution de la Blérie avant les fêtes de fin d'année.

- Monsieur le Maire lit le courrier de l'Association des Parents d'élèves qui demande l'autorisation d'installer une boîte à livres dans la commune. Le conseil décide à l'unanimité de rejeter cette demande puisque la commune a une bibliothèque animée bénévolement depuis plusieurs années par Mme Marguerite Megoeuil. La bibliothèque accueille régulièrement les enfants de l'école sous la responsabilité de leur professeur des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt- deux heures et quinze minutes.

### **SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021**

L'an deux-mille-vingt et un, le 10 Décembre 2021 à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 29 Novembre 2021, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK-Jean-Philippe CHRETIEN-Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Christian LEVECQUE --Michaël SAINT-SOLIEUX- Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC-PERDIGEON-Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

**Etait excusé :** Ch.Alary

**Procuration :** Ch.Alary à Ph.Coulon

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Novembre 2021.

-Transfert Charges M49 vers M14.

-Décisions Modificatives Budget de la Commune

-RIFSEEP

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

-Etude de sol sur les terrains ZN 113

## Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Novembre 2021

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 09 Novembre 2021.***

### Transfert des Charges M49 vers M14

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** que lors de l'élaboration du budget 2021 du service de distribution d'eau potable, il avait été nécessaire d'évaluer entre autres, la dépense relative au frais de personnel.

L'estimation s'est faite en se basant sur le temps passé par les agents communaux pour l'entretien du réseau, les réparations, les relevés de compteurs, l'établissement des factures et sur le prix des différentes fournitures.

Le montant avait été établi et arrondi aux sommes suivantes :

- Frais de personnel : 14 500 €

***Le conseil municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré,*** que le budget du service de distribution d'eau potable remboursera à la commune la somme totale de 14 500 € pour l'année 2021, correspondant aux frais de personnel.

### Décisions Modificatives Budget de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget de la commune 2021 pour ajustement :

Chapitre et Article	Montant
<b>BUDGET GENERAL</b>	
<b>DF Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b> - Article 673 Titres annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)	+1 000
<b>DF Chapitre 011 Charges à caractère général</b> - Article 6228 Rémunérations diverses	-1 000
<b>DI Chapitre 020 Immobilisations incorporelles</b> - Article 2041511 GFP de rattachement-études	+50

<b>DI Chapitre 021 Immobilisations corporelles</b>	
--	--

- Article 2158 Autres inst, matériels et outillages techniques	
--	--

	- 50
--	------

### **RIFSEEP**

Monsieur le Maire expose qu'un système de prime au mérite aux agents communaux a été adopté en 2017 conformément aux recommandations du centre de gestion. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soient ajustés les plafonds en tenant compte de l'organigramme actuel du personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité pour le réajustement des plafonds.

### **Etude de sol sur les terrains ZN 113**

Monsieur le Maire expose le point supplémentaire ajouté à l'ordre du jour en accord avec l'assemblée. Ce point concerne les terrains communaux de la ZN 113 requalifiés en parcelles 119-120-121 et 122. Le prix de vente de ces parcelles a été déterminé lors de la réunion de conseil du 9 novembre dernier, le projet de vente est à ce jour déposé chez le Notaire.

Monsieur le Maire propose néanmoins, pour accélérer le processus de vente de faire exécuter une étude de sol sur ces terrains afin de déterminer le type de fondations nécessaire à la construction. Il propose également de confier en mandat simple la mission de vente à 3 agents immobiliers (Arthur Immo /IAD et Century 21) étant entendu que le produit net vendeur restera inchangé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et donne pouvoir à M le Maire pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix -neuf heures quinze.

## **SEANCE DU 08 FEVRIER 2022**

L'an deux-mille-vingt- deux, le huit Février 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 28 Janvier 2022, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET – Anne MAUGER – Jean-François DEWAMIN – Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE -Christian LEVECQUE --Michaël SAINT-SOLIEUX- Florent SAVARY-Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Mesdames Valérie BISBROUCK, Julie STEFANOVIC-PERDIGEON et Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN et Yohan COGET

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Valérie BISBROUCK à Joëlle FRANQUEVILLE

Jean-Philippe CHRETIEN à Dominique LENGLET

Yohan COGET à Jean-François DEWAMIN

Julie STEFANOVIC-PERDIGEON à Anne MAUGER

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 Décembre 2022
- Convention contrat collectif statutaire CDG 80
- RIFSEEP /CIA correctif
- Convention SGC d'Albert
- Ecole : rentrée 2022
- Elections Présidentielles et Législatives
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

## **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Décembre 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

*Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 Décembre 2022.*

## **Convention contrat collectif statutaire CDG 80** Délibération 2022-02-01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a par délibération du 9 Mars 2021 demandé au Centre De Gestion de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas de risques des agents.

Monsieur le Maire expose que le CDG a communiqué les résultats de la négociation ainsi que le renouvellement du contrat auprès du prestataire Sofaxis pour une durée de quatre ans.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité et autorisent le Maire à signer la convention avec le CDG de la Somme.*

## **RIFSEEP /CIA correctif** : Délibération 2022-02-02

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire à la demande des services de la préfecture de modifier l'article 4 de la délibération en date du 10/12/2021 concernant le RIFSEEP et du CIA afin de ne pas indexer le CIA sur le temps de présence des agents.

Monsieur Eric Zénobel, conseiller municipal propose de répartir les primes en deux temps dans l'année , en juin et en décembre .

Monsieur le Maire propose d'y réfléchir pour les années à venir.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.*

## **Convention SGC d'Albert :**

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis le 01 Janvier 2022 les services de la Trésorerie Publique de Péronne ont été transférés au Service de Gestion Comptable d'Albert et par conséquent il incombe au conseil d'autoriser la signature d'une nouvelle convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

*Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour la signature de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.*

## **Ecole : rentrée 2022**

Monsieur le Maire expose les modalités de la rentrée 2022 avec la fermeture d'une classe et les conséquences de cette situation : suppression d'un poste d'enseignant, deux classes à quatre niveaux.

Monsieur le Maire évoque les différentes actions menées à ce jour :

-entrevue avec Mme Quenesson, inspectrice de circonscription

-réunion avec l'équipe enseignante

-réunion avec les parents d'élèves en présence de Mme Quenesson, inspectrice et de Messieurs les Maires de Feuillères et d'Hem-Monacu.

Monsieur le Maire relate sa démarche auprès de Monsieur Neuviale, directeur académique des Services de l'Education Nationale et porte lecture du courrier envoyé à ce dernier.

.Monsieur le Maire aborde les actions des parents d'élèves.

Monsieur Didier Fournier, conseiller municipal, tient à saluer les actions menées par Monsieur le Maire.

***Le conseil municipal approuve les démarches et apporte leur soutien aux diverses actions.***

## **Elections Présidentielles et Législatives**

Monsieur le Maire communique les dates des prochaines élections présidentielles et législatives et précise que le bureau de vote se tiendra à la mairie dans le respect des mesures imposées.

Elections présidentielles : 10 et 21 Avril 2022

Elections législatives : 13 et 19 Juin 2022

***Après concertation des membres du conseil, un tableau de tenue de bureau a été établi.***

## **Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire propose les orientations pour le budget 2022.

Dans le chapitre Fonctionnement, il énonce le financement du voyage des aînés, les colis de fin d'année, les chèques-cadeaux des enfants de la commune, la publication de la Blérie. Il réaffirme les subventions attribuées aux associations, clubs et coopérative scolaire.

Dans le chapitre Investissement, Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de remplacer les huisseries très vétustes de la salle polyvalente, travaux soumis à subvention. Il évoque la pose d'une nouvelle clôture à la salle polyvalente, des travaux de gravillonnage et de voirie. Des travaux non réalisés en 2021 seront reportés en 2022.

Toutes ces actions seront étudiées lors de l'élaboration du budget qui sera soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Madame Joëlle Franqueville demande si les travaux de remplacement des compteurs d'eau se poursuivent.

Monsieur le Maire répond de manière affirmative tout en précisant que le conseil n'a pas encore défini les prochaines rues concernées. Il ajoute que ces travaux s'inscrivent dans le budget du Service des Eaux.

***Le conseil municipal prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.***

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe que l'atelier de Monsieur Claude BARRE a commencé ce jour la réfection des vitraux, réfection pour laquelle la commune a déjà perçu un remboursement de la compagnie d'assurance AMP de 4.809 ,60 euros. Une indemnité complémentaire de 720,44 euros sera versée par l'assurance sur présentation de factures à l'issue des travaux.
- Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le renouvellement de bail à ferme précédent lieudit « Vallée Quatre Œufs. » cadastrés section ZD n°46 à Monsieur Jean-Marie Dewamin pour une durée de neuf ans à la date du 01/01/2022.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les chiffres du dernier recensement de la population de Cléry sur Somme.  
Au 1<sup>ER</sup> Janvier 2019, la population totale s'élève à **533 habitants**.
- Monsieur le Maire annonce que l'association Entente Cléry Loisirs a reçu son immatriculation enregistrée par les services de la préfecture.  
Il a été demandé à l'association d'organiser trois manifestations sous réserve de la situation sanitaire :
  - 3 Avril 2022 braderie du printemps
  - 3 Juillet fête du village
  - 14 Juillet fête des étangs

Monsieur le Maire ajoute que ces manifestations seront communiquées à l'office de tourisme de la Haute Somme

- Monsieur le Maire lit la carte de vœux de Madame Jeudy Lucette qui remercie le conseil municipal pour le colis de fin d'année. Les membres du conseil ont été sensibles à cette marque de reconnaissance.
- Monsieur le Maire aborde les contacts entrepris auprès des agences immobilières pour procéder à la vente des parcelles ZN 113.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

### **SEANCE DU 08 MARS 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit Mars 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 25 Février 2022, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Jean-Philippe CHRETIEN-Yohan COGET – Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Christian LEVECQUE – Florent SAVARY.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Mesdames Valérie BISBROUCK, Joëlle FRANCQUEVILLE, Julie STEFANOVIC-PERDIGEON et Messieurs Christian ALARY, Mickaël SAINT-SOLLIEUX et Éric ZENOBEL.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Valérie BISBROUCK à Jean-Philippe CHRETIEN

Joëlle FRANCQUEVILLE à Anne MAUGER

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Christian LEVECQUE

Julie STEFANOVIC-PERDIGEON à Florent SAVARY

Éric ZENOBEL à Dominique LENGLET

### **Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Février 2022
- Vote des Comptes Administratifs 2021
- Ecole Primaire
- Questions diverses

### **Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :**

- Organisation du temps de travail 35H (y compris la journée de solidarité)
- Pacte Financier et Fiscal (CCHS)
- Entente Cléry Loisirs

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Février 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

*Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 08 Février 2022.*

### **Organisation du temps de travail 35H (y compris la journée de solidarité)**

:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique les agents des collectivités territoriales sont soumis à une durée annuelle légale de travail de 1607 heures incluant la journée de solidarité. Après lecture du courrier de Madame la Préfète de la Somme en date du 25 Février 2022, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 18 Décembre 2021 qui instaure la durée hebdomadaire de travail des agents de la commune à 35 heures en y incluant la journée de solidarité.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'organisation du temps de travail.*

### **Pacte Financier et Fiscal (CCHS) :**

Monsieur le Maire expose au conseil les modalités du pacte financier et fiscal qui concerne les travaux de voirie intra-muros et intra-muros. Depuis le changement des statuts de la

Communauté de Communes de la Haute Somme, la compétence voirie intra-muros est restituée aux communes avec une compensation définie, la CCHS conservant la compétence voirie extra-muros.

***A l'unanimité, le conseil municipal délibère et adopte la signature de ce pacte financier et fiscal.***

### **Entente Cléry Loisirs:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association Entente Cléry Loisirs est chargée d'organiser les fêtes et manifestations du village et notamment la réderie du 03 Avril 2022, la fête du village le 3 Juillet, une fête des étangs le 14 Juillet.

***Après débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal propose d'allouer une subvention de remise en route de 4000€ à l'association Entente Cléry Loisirs.***

### **Compte Administratif Budget Commune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint qui présente les comptes administratifs.

***Dans l'attente du retour des comptes de gestion transmis par Mme le receveur de la commune pour approbation, le conseil municipal n'émet à l'unanimité aucune réserve.***

### **Compte Administratif Budget Eau**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint qui présente les comptes administratifs du service de distribution d'eau potable.

***Dans l'attente du retour des comptes de gestion transmis par Mme le receveur de la commune pour approbation, le conseil municipal n'émet à l'unanimité aucune réserve.***

### **Ecole**

Monsieur le Maire annonce le maintien des trois classes à la rentrée scolaire prochaine suite au CDEN du 3 Mars 2022.

Monsieur le Maire précise que ses entretiens avec Monsieur le Directeur des Services Académiques de l'Education Nationale le 7 Février et Madame la Sous -Préfète le 14 Février ont permis de débattre sereinement et de manière constructive avec eux sur la situation de notre groupe scolaire.

Il précise néanmoins que dans ce type de situation et malgré l'annulation de l'annonce de fermeture en premier projet, il y a lieu de prendre acte de la décision finale avec beaucoup d'humilité.

Il est convenu que Mme Mauger, adjointe en charge des écoles, suivra dorénavant les effectifs à venir en collaboration avec Mme l'inspectrice de circonscription et la directrice de l'école.

***Le conseil municipal approuve les démarches de Monsieur le Maire et prend note de la situation de l'école.***

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire évoque les travaux d'élagage effectués par les employés communaux ainsi que la réfection de la chapelle à l'entrée du village et du calvaire route de Bouchavesnes-Bergen.

Il tient à rassurer toutes les personnes qui ont manifesté leurs inquiétudes concernant la disparition de la statue de la vierge.

Avec le printemps, elle sera remise en place après avoir été rénovée et repeinte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

## **SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze Avril 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> Avril 2022, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER -Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Christian LEVECQUE -. Mickaël SAINT-SOLLIEUX-Julie STEFANOVIC -PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Mesdames Valérie BISBROUCK et Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Christian LEVECQUE et Florent SAVARY.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Valérie BISBROUCK à Dominique LENGLET

Jean-Philippe CHRETIEN à Anne MAUGER

Christian LEVECQUE à Jean-François DEWAMIN

Florent SAVARY à Yohan COGET

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Mars 2022
- Compte de Gestion et Compte Administratif 2021 de la Commune
- Vote des taux d'imposition 2022
- Budget général 2021
- Compte de Gestion et Compte administratif 2021 du service EAU
- Fixation du prix de l'eau 2022
- MAJ Tickets de garderie du soir ancien tarif
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Mars 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 08 Mars 2022.***

**Compte de Gestion et Compte Administratif 2021 de la Commune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente les comptes administratifs de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Mandats émis €	Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Titres émis €
011	Charges à caractère général	147 485,00 €	115 849,63 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	33 634,00 €	35 583,68 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	216 594,00 €	202 728,25 €	73	Impôts et taxes	248 780,00 €	247 743,66 €
014	Reversement impôts locaux	45 386,00 €	45 386,00 €	74	Dotations et participations	109 934,00 €	105 726,83 €
65	Autres charges de gestion courante	49 099,00 €	45 201,99 €	75	Autres produits de gestion courante	6 520,00 €	6 042,39 €
022	Dépenses imprévues	9 840,00 €	0,00 €	013	Atténuation de charges	3 940,00 €	2 519,99 €
66	Charges financières	2 595,00 €	2 594,65 €	002	Excédent de fonctionnement N-1	109 435,00 €	109 435,43 €
67	Charges exceptionnelles	2 100,00 €	2 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €	3,51 €
68-042	Amortissements	2 855,63 €	1 286,00 €	77	Produits exceptionnels	4 700,00 €	5 540,75 €
67-042	VNCEAC	0,00 €	1 930,72 €	7817-042	Diff. Réalisations	268,63 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	244 593,96 €	775-042	Produits de cessions d'immo	0,00 €	246 524,68 €
	<b>TOTAL</b>	<b>475 954,63 €</b>	<b>662 571,20 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>517 211,63 €</b>	<b>759 120,92 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Mandats émis €	Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Titres émis €
16	Emprunts et dettes assimilées	38 650,00 €	38 649,11 €	10	FACTVA - TA - excédents de fonds capitalisés	50 143,00 €	48 828,15 €
204	Travaux voirie	3 165,00 €	3 132,48 €	13	Subventions d'investissement	59 514,00 €	4 222,60 €
21	Travaux	152 644,00 €	131 351,77 €	21-040	Opérations patrimoniales	0,00 €	1 930,72 €
020	Dépenses imprévues	13 309,00 €	0,00 €	28-040	Amortissement des immobilisations	2 587,00 €	1 286,00 €
				041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
				021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	244 593,96 €
				024	Produits des cessions	285 000,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution N-1	43 519,00 €	43 518,82 €				
	<b>TOTAL</b>	<b>251 287,00 €</b>	<b>216 652,18 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>397 244,00 €</b>	<b>300 861,43 €</b>

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur Dominique Lenglet soumet au vote les comptes administratifs.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les comptes administratifs de la commune.***

## **Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 tels qu'ils étaient appliqués en 2021.

***Après débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux d'imposition en 2022 soit :***

- Taux de Taxe d'habitation .....16.01%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti .....31.83%  
(6.29%+25.54% incorporation TH départementale)
- Taux de Taxe sur le Foncier non Bâti .....22.11%

## **Budget Général 2022**

Monsieur le Maire aborde ce point en soulignant une volonté de bâtir un budget équilibré malgré la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des factures d'énergie, sans augmenter les impôts, il est prévu la reconduction des travaux prévus en 2021 ainsi que le programme des travaux 2022 évoqués en DOB :

- Protection des vitraux de l'église
- Aménagement d'un parking aux étangs
- Réfection d'une clôture rue Fenailles
- Pose de nouvelles huisseries à la salle polyvalente
- Travaux dans l'enceinte du cimetière

Monsieur le Maire précise que certains travaux font l'objet de subventions en attente à ce jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Zénobel, conseiller municipal, pour l'exposé du budget général.

BUDGET COMMUNE EXERCICE 2022							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	147 485,00 €	153 940,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	33 634,00 €	34 378,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	216 594,00 €	203 696,00 €	73	Impôts et taxes	248 780,00 €	283 011,00 €
014	Reversement impôts locaux	45 386,00 €	45 386,00 €	74	Dotations et participations	109 934,00 €	93 844,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 099,00 €	52 900,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 520,00 €	7 656,00 €
66	Charges financières	2 595,00 €	1 899,00 €	013	Atténuation de charges	3 940,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 100,00 €	2 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement N-1	109 435,00 €	96 549,00 €
68-042	Amortissements	2 855,63 €	1 286,00 €	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	9 840,00 €	74 547,00 €	77	Produits exceptionnels	4 700,00 €	20 216,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			Diff. Réalisations	268,63 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>475 954,63 €</b>	<b>535 654,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>517 211,63 €</b>	<b>535 654,00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	38 650,00 €	39 346,00 €	10	FCTVA - TA - excédents de fonds capitalisés	50 143,00 €	0,00 €
204	Travaux voirie	3 165,00 €		13	Subventions d'investissement	59 514,00 €	83 344,00 €
20	Acquisition logiciel			1068	Excédents de fonds capitalisés		
21	Travaux	152 644,00 €	117 000,00 €	21-040	Opérations patrimoniales		
23	Travaux éclairage public			021	virement de la section de fonctionnement		
020	Dépenses imprévues	13 309,00 €	96 012,00 €	28-040	Amortissement des immobilisations	2 587,00 €	1 286,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			041	Opérations patrimoniales		
21-041	Opérations patrimoniales			024	Produits des cessions	285 000,00 €	40 000,00 €
001	Solde d'exécution N-1	43 519,00 €		1,00 €	Solde d'exécution N-1		127 728,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>251 287,00 €</b>	<b>252 358,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>397 244,00 €</b>	<b>252 358,00 €</b>

*Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget général de la commune 2022.*

## Compte de Gestion et Compte Administratif 2021 du service Eau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente les comptes administratifs du service Eau.

SERVICE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021							
DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Mandats émis €	Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Titres émis €
011	Charges à caractère général	222 367,00 €	53 407,94 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	64 550,00 €	34 189,45 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 500,00 €	14 500,00 €	74	Dotations et participations	905,00 €	631,01 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	1 121,78 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €	221,60 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	117,60 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 948,01 €	2 898,00 €
023	Virement à la section d'investissement	47 703,00 €	0,00 €				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 898,01 €	6 848,00 €	002	Excédent de fonctionnement N-1	230 065,00 €	230 065,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>302 468,01 €</b>	<b>75 995,32 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>302 468,01 €</b>	<b>268 005,86 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Mandats émis €	Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Titres émis €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	10	FCTVA - TA - excédents de fonds capitalisés	1 155,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	70 000,00 €	23 540,40 €	13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 898,00 €	2 898,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	47 703,00 €	0,00 €
				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 848,00 €	6 848,00 €
				001	Solde d'exécution N-1	17 192,00 €	17 192,13 €
	<b>TOTAL</b>	<b>72 898,00 €</b>	<b>26 438,40 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>72 898,00 €</b>	<b>24 040,13 €</b>

Monsieur Dominique Lenglet soumet au vote les comptes administratifs.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les comptes administratifs du service Eau.***

## **Fixation du prix de l'eau potable 2022**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif de l'eau soit :

	2021	Variation	2022
0 à 100 m <sup>3</sup>	2.45 €	+0.10 €	2.55 €
>100 m <sup>3</sup>	2.35€	+ 0.10 €	2.45€
Location de compteur particulier	7.50 € /semestre	Inchangée	7.50 € / semestre

*Monsieur Yohan Coget, conseiller municipal, demande des explications concernant l'augmentation du tarif de l'eau potable.*

*Monsieur le Maire répond que des travaux de sortie des compteurs sont encore à effectuer sur le réseau d'eau et que les redevances légales augmentent tous les ans. Il précise qu'un bref calcul laisse apparaître que pour une consommation annuelle de 50m<sup>3</sup> le montant sera de 5€ par foyer.*

*Monsieur Yohan Coget remercie Monsieur le Maire pour ces explications.*

***A l'unanimité, le conseil municipal délibère et adopte la nouvelle tarification de l'eau 2022.***

## **Budget Eau 2022**

Monsieur le Maire introduit le vote du budget de l'eau potable 2022 en informant l'assemblée de la poursuite des travaux concernant la sortie des compteurs d'eau sur le domaine public.

La parole est donnée à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint, pour l'exposé du budget de l'eau 2022.

SERVICE EAU - BUDGET EXERCICE 2022							
DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
Chap.	Libellé	Budget précédent	Nouvelles propositions	Chap.	Libellé	Budget précédent	Nouvelles propositions
011	Charges à caractère général	222 367,00 €	97 274,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	64 550,00 €	65 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 500,00 €	14 500,00 €	74	Dotations et participations	905,00 €	905,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	6 500,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 898,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €				
023	Virement à la section d'investissement	47 703,00 €	136 243,00 €				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 848,00 €	0,00 €	002	Excédent de fonctionnement N-1	230 065,00 €	189 612,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>298 418,00 €</b>	<b>255 517,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>298 418,00 €</b>	<b>255 517,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget précédent	Nouvelles propositions	Chap.	Libellé	Budget précédent	Nouvelles propositions
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	10	FACTVA - TA - excédents de fonds capitalisés	1 155,00 €	1 155,00 €
23	Immobilisations en cours	70 000,00 €	135 000,00 €	13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 898,00 €	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	47 703,00 €	136 243,00 €
				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 848,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution N-1	2 398,27 €	2 398,00 €	001	Solde d'exécution N-1	17 192,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>75 296,27 €</b>	<b>137 398,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>72 898,00 €</b>	<b>137 398,00 €</b>

*Monsieur Jean-François Dewamin conseiller municipal, demande quelles rues seront concernées et combien de compteurs seront prévus lors de la prochaine tranche de travaux.*

*Monsieur le Maire répond qu'à ce jour aucune rue n'a été déterminée et que la première tranche de travaux a permis d'installer 70 compteurs sur la voie publique. Dès que l'étude sera aboutie, le conseil municipal sera consulté.*

*Monsieur Jean-François Dewamin, conseiller municipal remercie Monsieur le Maire pour ces explications.*

***Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget Eau 2022.***

## **MAJ Tickets de garderie du soir ancien tarif**

Depuis plusieurs années ,84 tickets de garderie à 1.50€ sont encore actifs. A la demande de la trésorerie, il y a lieu de délibérer afin de les détruire et de déduire le montant de 84 tickets x1.50=126€ de notre prochaine commande de tickets à 1€.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent son accord à l'unanimité.***

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire évoque la réderie du 03 Avril qui s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré le peu d'exposants. Il tient à remercier Monsieur Edouard Bisbrouck, président de l'association Cléry Entente Loisirs pour sa disponibilité et pour l'organisation de cette première manifestation.
- Monsieur le Maire rappelle que la fête du village aura lieu le 3 Juillet 2022 avec la présence de manèges.
- Monsieur le Maire aborde la nécessité d'établir les fiches de poste portant sur l'organisation du temps de travail pour le 30 Avril 2022.
- Monsieur le Maire évoque les cérémonies du 8 Mai qui débiteront dès 10H. Une note d'information sera distribuée à la population à ce sujet.
- Monsieur le Maire informe qu'à l'initiative de l'association syndicale de propriétaires et exploitants d'étangs de la Haute Somme ASPEEHS à laquelle la commune adhère, 5000 alevins de brochet ont été remis à l'eau dans les étangs communaux le mardi 12 Avril. Il en sera de même pour les civelles, alevins d'anguilles le jeudi 14 Avril.

***Les conseillers ont pris note de toutes ces informations.***

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

## **SEANCE DU 07 JUIN 2022**

L'an deux-mille-vingt- deux, le sept Juin 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 23 Mai 2022, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK -Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN- Joëlle FRANQUEVILLE- Christian LEVECQUE - Mickaël SAINT-SOLLIEUX- Florent SAVARY. Julie STEFANOVIC -PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Messieurs Christian ALARY Jean-Philippe CHRETIEN et Didier FOURNIER.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Didier Fournier à Dominique LENGLET

Jean-Philippe CHRETIEN à Anne MAUGER

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Avril 2022
- DM Budget Principal
- DM Budget Eau
- Cessions Parcelles 248-249-322
- Avancement CSNE
- Fête des étangs « Entente Cléry Loisirs. »
- Sortie des Aînés
- Journée du Patrimoine PETR +OT
- Elections législatives
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

### **Points ajoutés à l'ordre du jour :**

- Subvention allouée à l'association Entente Cléry Loisirs
- Désignation des Jurés d'Assises

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Mars 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 Avril 2022.***

### **DM Budget Principal délibération n° 2022-06-01**

Monsieur le Maire propose à la demande de la trésorerie de prendre une DM pour rectifier le BP 2022 sans qu'il ait une incidence sur le budget 2022(changement de ligne comptable)

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité la DM.***

### **DM Budget Eau délibération n° 2022-06-02**

Monsieur le Maire propose à la demande de la trésorerie de prendre une DM pour rectifier le Budget de l'eau 2022 sans qu'il ait une incidence sur le budget de l'eau 2022 (changement de ligne comptable)

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité la DM.***

### **Cessions Parcelles 248-249-322**

Le service des domaines en retour à notre demande nous a indiqué que pour les cessions des parcelles, compte tenu des faibles surfaces concernées, il appartient au conseil municipal d'en fixer la valeur.

Monsieur le Maire propose de saisir à nouveau le service des domaines pour qu'il en fixe la valeur pour éviter toute ambiguïté lors de la régularisation avec les riverains.

Dès réception, le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

***Le conseil municipal approuve la démarche.***

### **Avancement CSNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux du canal. Le dialogue compétitif a été lancé auprès des entreprises pour la construction du pont canal. Une réunion publique se tiendra à l'automne dans la commune.

***Les conseillers ont pris note de toutes ces informations.***

### **Fête des étangs « Entente Cléry Loisirs. »**

Monsieur le Maire rappelle que la fête des étangs est dans un premier temps réservée aux habitants de la commune avec leurs invités et qu'un erratum sera diffusé afin de préciser les modalités de règlement et d'inscription à cette manifestation.

### **Sortie des Aînés**

Monsieur le Maire évoque le prochain voyage des aînés qui aura lieu le Jeudi 8 Septembre 2022, sortie organisée en bus avec repas au restaurant le midi. Les invitations avec coupon réponse sont en cours de diffusion.

***Les membres du conseil municipal approuvent cette manifestation.***

### **Journées du Patrimoine PETR +OT**

Monsieur le Maire annonce que la commune a été retenue pour accueillir la soirée d'inauguration des Journées Européennes du Patrimoine du 17 et 18 Septembre. Cette manifestation aura lieu le vendredi 16 Septembre à la salle polyvalente en présence des élus.

Dans ce cadre, l'église sera ouverte au public le dimanche 18 Septembre de 15h à 17h.

***Le conseil municipal apporte un avis favorable à ces actions.***

### **Elections législatives**

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les 12 et 19 Juin et que les bureaux seront ouverts de 8h à 18h dans la salle de la Mairie.

***Après concertation des membres du conseil, un tableau de tenue de bureau a été établi.***

### **Subvention allouée à l'association Entente Cléry Loisirs délibération n°2022-06-03**

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'association Entente Cléry Loisirs la subvention de 800 euros pour la gestion avec les forains de la fête locale notamment le financement des manèges avec des tours gratuits destinés aux enfants lors de cet évènement.

***Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution de cette subvention.***

### **Désignation des Jurés d'Assises**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que la commune doit désigner trois jurés suite au tirage au sort public du 25 Mai 2022 à Péronne. Monsieur le Maire lit le courrier de Madame La Préfète de la Somme concernant les dispositions relatives à la constitution de la liste annuelle du jury d'assises du département de la Somme 2023.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Les personnes désignées sont :

- Madame Gaillard Vélou Françoise
- Monsieur Levecque Christian
- Madame Demolin Perrine

Les personnes désignées seront prochainement averties par courrier.

***Le conseil municipal prend acte du tirage au sort des jurés d'assises.***

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire soumet, au conseil, l'attribution d'une indemnité de 200 euros pour Madame Laura Nogent qui a accompli un stage de deux semaines au secrétariat de la mairie dans le cadre de sa formation au CFPPA de la Haute Somme afin de l'encourager dans ses prochaines recherches d'emploi.  
Délibération n° 2022-06-04

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident l'attribution d'une indemnité de fin de stage.***

- Monsieur le Maire rappelle que suite à son entretien avec le DASEN les trois classes étaient maintenues avec un effectif annoncé de 48 élèves. Cependant, il est regrettable que malgré cette décision, certains parents retirent leurs enfants ce qui porte l'effectif à 43 élèves sur 3 classes.  
***Malgré l'engagement de la commune, le conseil municipal déplore cette situation.***
- Monsieur le Maire annonce que le spectacle de fin d'année des écoles aura lieu le samedi 25 Juin à 11h à la salle des fêtes et que le conseil municipal est y cordialement invité.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Le rol Coralie a demandé une autorisation d'occupation de voirie pour installer un commerce ambulancier food truck .A cet effet, Monsieur le Maire recevra Mme Le rol afin de définir les modalités de cette installation.

***Le conseil municipal approuve l'arrivée de ce commerce ambulancier sous réserve de ne pas signer de convention d'installation.***

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

## **SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le Six Septembre 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 26 Août 2022, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK -Jean-Philippe Chretien-Yohan COGET-Jean-François DEWAMIN- Didier Fournier- Joëlle FRANQUEVILLE- Christian LEVEQUE -- Florent SAVARY. - Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Messieurs Christian ALARY, Mickaël SAINT-SOLLIEUX et Mme Julie STEFANOVIC -PERDIGEON.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Valérie BISBROUCK

Julie STEFANOVIC -PERDIGEON à Anne MAUGER

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Juin 2022
- Passage à la M57 en comptabilité publique
- DM amortissement Budget Communal
- Organisation soirée inaugurale Journées Européennes du Patrimoine
- Zone de préemption étangs
- Point sur la grippe aviaire
- Remplacement du véhicule utilitaire communal : ouverture de ligne de crédit et choix du véhicule
- Point sur la dotation au Baccalauréat
- Point sur les travaux au cimetière
- Finalisation du voyage des aînés
- Point sur l'école, rentrée scolaire 2022 /2023 reconduction des conventions avec les communes de Hem Monacu et Feuillères pour la garderie, la cantine et la scolarité.
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter cinq points à l'ordre du jour.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 (RPQS 2021)
- Renouvellement contrat de travail de Corinne Lété et de Samuel Vanègue
- Transfert Taxe Aménagement
- AEP Compteur Eau 2021
- Horaires éclairage public

**Approbation du compte-rendu de la séance du 07 Juin 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 Juin 2022.*

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 (RPQS 2021) [délibération n° 2022-09-01](#)**

Monsieur le Maire présente que conformément au décret n°201561820 du 29/12/2015 la saisie des indicateurs SISPEA a été effectuée. Ces indicateurs sont favorables et les analyses microbiologiques et physico-chimiques attestent de la qualité de l'eau pour la commune.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau pour l'exercice 2021.***

### **Renouvellement contrat de travail de Corinne Lété et de Samuel Vanègue**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les contrats de travail de Madame Corinne Lété occupant le poste d'adjoint technique contractuel affectée à la cantine scolaire (agent de restauration) et de Monsieur Samuel Vanègue sont reconduits.

***Le Conseil Municipal valide le renouvellement des contrats.***

### **Transfert Taxe Aménagement sur les ZAE du périmètre de la CCHS délibération n° 2022-09-02**

Monsieur le Maire rappelle qu'une taxe d'aménagement de 3% a été mise en place sur la commune depuis le 8 novembre 2011 par délibération du précédent Conseil Municipal. La CCHS est désormais compétente en terme de ZAE. Il y a donc lieu de mettre en place une convention de transfert au profit de la CCHS de cette taxe, uniquement concernant les ZAE à hauteur de 100%. Hors secteur ZAE, la recette restera prise en compte pour la commune. Monsieur le Maire précise qu'en cas de travaux nécessaires afférent à une ZAE et en contrepartie, la CCHS en assurera la charge.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le transfert de la Taxe Aménagement sur les ZAE en faveur de la CCHS et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert.***

### **AEP Compteur Eau 2022 délibération n°2022-09-03**

Monsieur le Maire rappelle les travaux exécutés en 2021 pour la sortie des compteurs d'eau sur le domaine public et confirme, plan à l'appui que pratiquement tous les compteurs route d'Albert ont été changés. Après examen du plan du village, il est décidé de poursuivre l'opération en 2022 par des travaux similaires, pour environ 80 branchements, dans les rues du centre du village ainsi que dans les rues perpendiculaires.

L'idée générale étant lors d'une 3<sup>ème</sup> tranche, d'exécuter les travaux sur le bas du village.

Il y a lieu, afin de compléter le BP d'ajouter en DM la somme de 27 000€ à la rubrique 2315 du Budget M 49.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la DM proposée.***

### **Horaires éclairage public**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le coût de l'énergie pour notre Commune a augmenté de manière exponentielle, l'énergie de chauffage pour les écoles a littéralement doublé, et le coût de l'électricité s'est envolé. M le Maire propose donc une mesure immédiate d'économie en éteignant les candélabres d'éclairage la nuit.

Cette proposition retient l'adhésion de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, conscients que cette période d'inflation de l'énergie n'est absolument pas propice au gaspillage.

Il est donc décidé à l'unanimité, pour l'allumage de l'éclairage public :

- ↳ De 6h30 à la clarté pour le matin
- ↳ De la pénombre à 22h pour le soir
- ↳ Monsieur le Maire se rapprochera dès que possible des services de la SICAE pour mettre en place ces nouvelles mesures.

### **Passage à la M57 en comptabilité publique délibération n°2022-09-04**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lenglet qui explique le changement de plan comptable de la Trésorerie (passage de la M 14 à la M 57).

Monsieur le Maire confirme que ce changement est essentiellement technique en comptabilité, notamment pour les budgets et les comptes administratifs de la commune en accord avec la Trésorerie générale.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le passage de la M14 à la M 57 au 1 er Janvier 2023.***

### **DM amortissement Budget Communal délibération n°2022-09-05**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de passer une écriture comptable de régularisation suite aux recommandations du comptable du Trésor Public concernant les amortissements.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes au budget de la Commune 2022 pour ajustement :*

<b>Chapitre et Article</b>	<b>Montant</b>
<b>BUDGET GENERAL</b>	
<b>DF Chapitre 022 Dépenses Imprévues</b>	
- Article 022 Dépenses imprévues	- 2 405,59
<b>DF Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	
- Article 6811 Amortissements	+ 2 405,59
<b>RI Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
- Article 2804512 GFP de rattachement	+ 2 405,59
<b>DI Chapitre 021 Immobilisations Corporelles</b>	
- Article 2183 Matériel de Bureau et Informatique	+ 2 405,59

### **Organisation soirée inaugurale Journées Européennes du Patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle que la soirée d'inauguration des Journées Européennes du Patrimoine aura lieu le vendredi 16 septembre à 18 heures à la salle polyvalente en association avec le PETR et l'OT pour le territoire Santerre Haute Somme.

La soirée se voudra culturelle avec une exposition sur Maurice Fenaille et se prolongera de manière plus festive en compagnie d'un groupe de Jazz retenu par le PETR, un camion crêperie et un bar tenu par l'association locale Cléry Loisirs.

Monsieur le Maire précise qu'une note d'information auprès de la population du village a été distribuée pour cette occasion.

***Les Conseillers ont pris note de cet évènement***

### **Zone de préemption étangs délibération n°2022-09-08**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans sa politique générale de préservation des espaces naturels, le Conseil Départemental soumet aux Communes et aux EPCI, le projet d'instaurer un droit de préemption sur l'ensemble des espaces naturels de notre collectivité en cas de cession des parcelles d'étangs.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est à ce jour déjà dotée de ce droit de préemption sur nos étangs.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à cette demande du Conseil Départemental par 1 abstention et 14 voix contre.***

### **Point sur la grippe aviaire**

Monsieur le Maire résume les événements concernant la grippe aviaire qui a touché notre territoire cet été.

Il relate les échanges sur le sujet entre la DDTM, la Préfecture, l'OFB et la Municipalité, ainsi que les actions qui ont été mises en place à cette période avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés.

***Les Conseillers ont pris note de toutes ces informations***

### **Remplacement du véhicule utilitaire délibérations n° 2022-09-06 et n° 2022-09-07**

Suite au vol du camion benne de la Commune en Août dernier, il y a lieu d'acquérir un véhicule de remplacement similaire.

Monsieur le Maire soumet aux membres présents 2 possibilités de remplacement pour un véhicule d'occasion :

- ↳ Entreprise Leleu Arras IVECO 35C16 - 39 977.76€ TTC
- ↳ Entreprise Citroën Péronne Boxer benne- 33 000€ TTC

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

- ***De retenir la solution Citroën pour 33 000TTC***
- ***D'ouvrir une ligne de crédit ou souscription emprunt d'un montant de 33 000€ Messieurs Lenglet et Zenobel étant mandatés pour négocier le meilleur taux d'intérêt auprès des établissements bancaires.***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter toutes démarches nécessaires à l'acquisition de ce véhicule.***

### **Point sur la dotation au Baccalauréat**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une jeune fille a obtenu le baccalauréat lors de la session de Juin 2022. Comme il est de tradition, la Commune lui attribue la somme de 100 euros.

***Après avoir souligné chaleureusement la réussite de cette jeune fille, le conseil municipal approuve cette dotation.***

### **Point sur les travaux au cimetière**

Les travaux exécutés au cimetière afin de permettre le dégagement des sépultures ainsi que leur entretien sont à ce jour terminés.

***Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des travaux exécutés***

### **Finalisation du voyage des aînés**

Monsieur le Maire rappelle que le voyage des aînés aura lieu le jeudi 8 septembre au musée de la Nacre à MERU (60).

- 7h30 départ de Cléry sur Somme
- 10h30 Visite du Musée de la Nacre
- 12h30 Repas gastronomique au restaurant de la tabletterie
- Ensuite Balade à Gerberoy avant retour

***Le Conseil Municipal manifeste sa satisfaction et souhaite un agréable voyage aux aînés du village. Monsieur le Maire sera chargé de leur transmettre ce message lors du déplacement.***

### **Point sur l'école, rentrée scolaire 2022 /2023 reconduction des conventions avec les communes de Hem Monacu et Feuillères pour la garderie, la cantine et la scolarité**

Monsieur le Maire précise que l'effectif de l'école à la rentrée est de 45 élèves dont 26 élèves extérieurs à la Commune de Cléry sur Somme.

Les services de cantine et de garderie fonctionnent comme l'an dernier. Les tarifs restent inchangés.

***Le Conseil Municipal prend note des conditions de la rentrée.***

## Questions diverses

- Madame Mauger annonce que le spectacle de Noël aura lieu le **Dimanche 04 Décembre à 14h30 à la salle des fêtes**. La Commune distribuera un chèque-cadeau de 25 € aux enfants âgés de 0 à 12 ans .L'association Cléry Entente Loisirs offrira le spectacle et le goûter.

### ***Le Conseil Municipal prend note de cet évènement.***

- Monsieur le Maire invite le Conseil à réfléchir à une possible installation de vidéo protection à des points stratégiques de la Commune. Ce dispositif permettrait de prévenir tout acte d'incivilité ou de vol.
- Madame Mauger fait le bilan du Pass Piscine et du passage du bus, actions mises en place par la CCHS 50 Pass ont été distribués auprès des familles qui en ont fait la demande suite à la diffusion d'un courrier de la Commune. Il semble que le passage du bus le vendredi après-midi ait permis une plus grande fréquentation du centre aquatique de Péronne.
- Monsieur le Maire dresse un bilan sur le retour très positif de la Fête des Etangs du 14 Juillet.
- Monsieur le Maire annonce qu'à son initiative, le CCHS a acheté une parcelle située Rue Anne-Marie Vion, propriété de l'indivision Depierre, parcelle destinée à la construction de la Maison du Canal.
- Monsieur le Maire dresse le bilan des travaux effectués cet été notamment le nettoyage des berges des étangs par l'entreprise Aquaclean et la rénovation de la toiture du auvent jouxtant la Mairie (tableau d'affichage).
- Monsieur le Maire rappelle la législation concernant le bruit et que tout élu peut intervenir auprès des personnes qui ne respectent les jours et les horaires pour utiliser tout appareil ou outil de bricolage ou de jardinage.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux du maire auront lieu le **Dimanche 8 Janvier 2023 à 14h à la salle des fêtes**.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

## **Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 Octobre 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.

### **SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 11 Octobre 2022 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 30 Septembre 2022, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK -Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Florent SAVARY - Mickaël SAINT-SOLLIEUX -Julie STEFANOVIC -PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne MAUGER

**Etaient excusés :** Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Madame DOBOEUF (Secrétaire de mairie)

**Était absent :** Christian LEVECQUE

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Florent SAVARY

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Intervention de la Gendarmerie Brigades Péronne /Roisel
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Septembre 2022
- Réunion Espaces Naturels Sensibles
- Changement des compteurs AEP
- Effectif École 2022/2023
- Fête de Noël
- Point sur l'acquisition du fourgon
- Dossier huisseries salle polyvalente

- Débat sur la vidéo surveillance
- Retour sur la réunion publique du CSNE
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la présentation de la brigade de Péronne/Roisel est décalée à une date ultérieure, à leur demande.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 06 Septembre 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 06 Septembre 2022.***

### **Réunion Espaces Naturels Sensibles**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le Jeudi 03 Novembre 2022 avec le Conseil Départementale. Il invite les conseillers à y participer.

***Le conseil municipal prend note de la date de la réunion.***

### **Changement des compteurs AEP**

Suite à la réunion du 06 Septembre 2022, Monsieur le Maire a fait établir un devis par 3 entreprises pour la suite des travaux de sortie des compteurs d'eau sur le domaine public pour les rues qui ont été définies. Il en ressort la synthèse suivante :

**Devis Reprise Branchement 2022**  
rue Neuve/rue Saint Nicolas/rue Leforest/rue des Buttes/rue Fenaille

Entreprise	Montant du Devis HT	Montant du Devis TTC	Classement
AT2H	94 050,00 €	112 860,00 €	2
EIFFAGE	81 034,50 €	97 241,40 €	1
SADE	98 340,00 €	118 008,00 €	3

Entreprise	Prix Moyen / Branchement HT	Prix Moyen / Branchement TTC	Classement
AT2H	1 567,50 €	1 881,00 €	2
EIFFAGE	1 350,57 €	1 620,69 €	1
SADE	1 639,00 €	1 966,80 €	3

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de confier les travaux à l'entreprise Eiffage, moins disante, et donne délégation à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette commande.*

### **Effectif Ecole 2022/2023**

Madame Mauger énonce la synthèse des effectifs de l'école pour la rentrée 2022 /2023, effectifs qui sont à nouveau en baisse.

Madame Mauger pose une question au sujet des points d'eau à l'école.

Monsieur le Maire répond que la situation nécessite des travaux d'investigations et d'assainissement importants qui devront être budgétés.

*Les membres du conseil prennent note de ces informations.*

### **Fête de Noël**

Monsieur le Maire confirme que les fêtes de Noël pour les enfants du village se dérouleront le dimanche 04 Décembre 2022.

- distribution par la commune de bons d'achat pour chaque enfant de moins de 12 ans.

- spectacle organisé et offert par l'association Cléry Entente Loisirs
- arrivée du Père Noël
- goûter et friandises pour les enfants.

Madame Mauger, adjointe, assurera la coordination de l'après-midi entre chaque intervenant.

***Le conseil municipal approuve l'organisation des fêtes de Noël.***

### **Point sur l'acquisition du fourgon**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au vol du camion, la commune a acheté un nouveau véhicule de marque Boxer avec plateau pour un montant de 33 000 euros.

La compagnie d'assurance AMP doit rembourser la somme de 11 500 euros, remboursement différé mais acquis.

Afin de pallier au manque de véhicule, la commune a loué un camion à la société GTLOC pour un montant de 1800 euros, location remboursée par Mondial Assistance.

Monsieur Eric Zénobel, conseiller, précise que la demande de crédit a été faite auprès de diverses banques.

Monsieur Dominique Lenglet, adjoint, décrit les conditions du crédit.

***Le conseil municipal approuve cet achat.***

### **Dossier huisseries salle polyvalente**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique LENGLET de monter les dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental et régional en complément de la DETR acquise pour le projet.

### **Débat sur la vidéo surveillance**

Monsieur le Maire ouvre le débat de la vidéosurveillance pour d'une part, endiguer le phénomène de vol chez l'habitant mais également pour réduire le nombre d'incivilités commises dans le village.

Le principe d'un chiffrage et d'un dossier de demande de subvention pour le prochain budget est soumis à l'assemblée.

*Les membres du conseil municipal débattent autour de ce sujet et proposent un temps de réflexion. Le sujet sera de nouveau abordé lors d'une prochaine séance de CM.*

### **Retour sur la réunion publique du CSNE**

La réunion s'est déroulée le Mardi 27 Septembre à la salle polyvalente en compagnie d'une cinquantaine de personnes.

Elle a donné lieu à des échanges multiples entre la SCSNE et les habitants du village.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire répond aux questions de Monsieur Saint Sollieux qui s'interroge sur la qualité de l'eau et des actions de la commune dans la CCHS :

- Monsieur le Maire rappelle que la Commune achète l'eau potable au captage de la ville de Péronne qui se doit de nous fournir une eau de qualité potable. Néanmoins, des contrôles réguliers, tous les deux mois, sont effectués par l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France qui nous transmette ses analyses afin de garantir aux concitoyens l'utilisation d'une eau potable de qualité aux robinets. Ces analyses, pour information, sont consultables sur le tableau d'affichage de la mairie. A ce jour, et afin d'être rassurés, toutes les analyses se sont révélées conformes à la législation.
- Monsieur le Maire énumère les actions de mise en valeur du village au sein de la CCHS:  
Monsieur le Maire est délégué membre du bureau de la CCHS.  
La commune est un acteur sensible dans les espaces naturels sensibles du Conseil Départemental.  
La Commune a accueilli la Soirée inaugurale des Journées Européennes du Patrimoine le vendredi 16 Septembre, le dispositif « Levez les yeux. » pour les écoles et l'ouverture au public de l'église avec une exposition de peintures le dimanche 18 Septembre.  
La CCHS a acquis un terrain sur la commune afin de réaliser la Maison du Canal et de la Nature.  
L'entretien de la rue d'Omiécourt permet de bénéficier d'un espace partagé par les marcheurs, les pêcheurs, les photographes et les personnes qui prennent un temps de détente au bord des étangs.  
La Commune est référencée dans les guides de tourisme du Conseil Départemental et de l'Office de Tourisme Haute Somme.  
La mise en valeur de l'église en collaboration avec la DRAC pour la restauration des vitraux, style Art Déco dont 5 vitraux Grubert.  
La restauration des crucifix et des vierges qui sont sur le territoire de la commune.

La distribution de PassPiscine en Juillet et Août pour les enfants de 0 à 15 ans qui souhaitent aller à la piscine avec passage d'un bus pour les administrés adultes et enfants le vendredi après-midi.

La participation des scolaires pour la visite de Péronne avec les guides de l'Office de Tourisme, action menée par la CCHS.

- Monsieur Florent Savary, conseiller, s'interroge sur l'entretien du parcours des oiseaux.  
Monsieur le Maire répond que l'entretien est des compétences du Conseil Départemental.
- Madame Joëlle Franqueville évoque sa rencontre avec Mme Carré qui souhaiterait un entretien de la parcelle attenante à sa propriété. Monsieur le Maire répond qu'il contactera à nouveau les propriétaires.
- Monsieur Didier Fournier, conseiller, demande à modifier les horaires de l'éclairage public. Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 06 Septembre 2022.
- Monsieur le Maire précise que des illuminations de Noël seront installées autour de la place mais que le temps d'éclairage sera réduit.
- Madame Joëlle Franqueville et Monsieur Florent Savary, conseillers abordent le problème de la boue au cimetière.  
Monsieur le Maire répond que par 4 reprises la société CADET est passée avec son auto laveuse avec imputation de la dépense à l'exploitant agricole responsable. Il précise qu'il a sollicité, à nouveau, la société CADET pour un nettoyage avant la toussaint.
- Madame Anne Mauger demande que des allées puissent être réalisées dans le cimetière. Monsieur le Maire prend note de cette demande.

Monsieur le Maire annonce que les cérémonies du 11 Novembre auront lieu dès 10h avec un rassemblement à la mairie puis départ vers le monument aux morts et les autres sites mémoriaux avec la présence de la Clique de Sailly Saillisel.

Au terme de ce conseil, Monsieur le Maire demande à Madame et Monsieur Trimpeneers présents dans la salle s'ils ont des questions particulières à soumettre. Monsieur Trimpeneers a des remarques à formuler au sujet des panneaux de rue notamment, la rue du bois et la rue de Maurepas et du déploiement de la fibre dans la commune.

Monsieur le Maire prend note de la demande de panneaux et rappelle que l'installation de la fibre se fait par rue mais qu'à terme tous les foyers seront éligibles à la fibre pour la fin de l'année.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 06 Décembre 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

# Les Commémorations

8 Mai 1945

En prélude des commémorations du 8 Mai, le conseil municipal honore la mémoire d'Anne-Marie Vion. M. le Maire lit le message pour la Journée du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.



La cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts en présence de la clique de Sailly-Saillisel.



## Fête Nationale

Pavoisement de la mairie et du monument aux morts



## 11 Novembre

Vendredi 11 novembre 2022 a eu lieu l'anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. La musique de la clique de Sailly-Sallisel nous a accompagnés lors de la cérémonie. Plusieurs enfants étaient présents issus de familles soucieuses de poursuivre le devoir de mémoire.

Le verre de l'amitié a été offert à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes du village.



## SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

- Maréchal des logis-chef Adrien QUELIN, 4<sup>ème</sup> régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali le 12 octobre 2021
- Brigadier-chef Alexandre MARTIN, 54<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, mort pour la France au Mali le 22 janvier 2022

# Le Canal Seine-Nord Europe

## Le Canal Seine-Nord Europe, c'est parti !

Le futur Canal Seine-Nord Europe reliera d'ici 2030 l'Oise au canal Dunkerque-Escaut en reliant Compiègne à Aubencheul-au-Bac. Avec ses 107 kilomètres de long et 54 mètres de large, ce Canal à grand gabarit permettra le développement du transport fluvial, solution écologique et facteur de compétitivité et d'attractivité des territoires. Le projet se concrétise déjà dans l'Oise, au sud du tracé, où les compagnons bâtissent les premiers quais et ponts et aménagent le nouveau lit de la rivière Oise.



Début des travaux à Montmacq, dans l'Oise

© F. Blauwblomme, Région Hauts-de-France

Dans la Somme, les études sont en cours de finalisation en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Ces dernières études permettent de préciser les caractéristiques du projet et la consistance des travaux, aussi bien des aménagements spécifiques liés au Canal (creusement du Canal et construction d'ouvrages d'art, en particulier le Pont-Canal de la Somme) que des aménagements environnementaux permettant la compensation des impacts du Canal sur son environnement. Cette autorisation administrative permettra le début des travaux dès fin

2024 / 2025 dans la Somme pour préparer la mise en service du Canal prévue à l'horizon 2030.



## Calendrier du projet dans la Somme

### La réunion publique du 27 septembre

Le 27 septembre dernier, vous étiez nombreux à la salle polyvalente de Cléry-sur-Somme pour échanger avec les représentants de la Société du Canal Seine-Nord Europe - SCSNE - sur l'avancement du projet et ses enjeux pour la commune de Cléry. Les échanges ont été riches et nombreux, portant aussi bien sur le Pont-Canal de la Somme (ses travaux, son insertion paysagère et son fonctionnement à terme) que sur les caractéristiques générales du Canal et son fonctionnement dans le secteur de Cléry.



Ces échanges contribuent à préparer l'accueil du Canal sur le territoire. La concertation continue tout le long de la construction du Canal, au cours de phases réglementaires, mais également de temps d'échange réguliers pour entendre les interrogations des habitants et apporter des réponses.

Retrouvez le diaporama de la réunion publique sur [www.canal-seine-nord-europe.fr/mini-site/territoire-du-santerre-haute-somme/les-ressources](http://www.canal-seine-nord-europe.fr/mini-site/territoire-du-santerre-haute-somme/les-ressources) ou simplement en scannant le QR code !



## Le Pont-Canal de la Somme

Le Pont-Canal de la Somme deviendra, à sa mise en service en 2030, le **plus grand pont-canal à grand gabarit d'Europe**. Cet ouvrage est conçu pour enjamber la vallée de la Somme, afin de limiter les travaux à réaliser dans la vallée et d'éviter ainsi de perturber la richesse du patrimoine écologique exceptionnel du lieu. Il mesurera 1330 mètres de long, 45 mètres de large et culminera à environ 30 mètres au-dessus du fleuve. Son plateau comprendra une voie navigable de 32 mètres minimum de large et **deux cheminements latéraux de 4,50 mètres permettant le passage de piétons et de cyclistes en bordure du Canal**. Ces chemins seront connectés aux itinéraires modes doux existants, en particulier à la vélo-route de la vallée de la Somme. Son insertion paysagère sera travaillée avec les compétiteurs à sa conception-réalisation, pour une inscription discrète dans le paysage existant.

Ce pont deviendra un **ouvrage emblématique de la région**, à l'image du Viaduc de Millau en Occitanie et offrira des points de vue imprenables sur la vallée de la Somme depuis les chemins piétons aménagés de part et d'autre de la voie d'eau.

**Pour la conception et la réalisation du Pont-Canal de la Somme, la SCSNE a choisi une procédure de dialogue compétitif**, dans une démarche de stimulation de la capacité d'innovation des entreprises. La procédure initiale de conception-réalisation du Pont-Canal de la Somme, lancée en mai 2022, a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, car elle n'a pas permis d'atteindre le niveau de concurrence attendu par la SCSNE. **Le nouvel avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 28 octobre ; il reste compatible avec l'engagement des travaux du Pont-Canal en 2025 et avec l'objectif de mise en service du Canal en 2030.**

Le Pont-Canal de la Somme sera conçu selon des règles de sécurité extrêmement strictes impliquant un très haut niveau de fiabilité. Elles sont reprises au sein d'une étude de danger présentant une analyse exhaustive du fonctionnement du futur ouvrage caractérisant les différents aléas auxquels il pourrait être soumis, par exemple, les risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'accidentologie, etc. Les services de l'Etat et l'organisme d'experts

indépendants compétent sur la sécurité d'ouvrages de cette nature (le Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques - CTBPOH) en assurent l'instruction afin de délivrer les autorisations administratives de réalisation. Cette étude de danger sera consultable lors de l'enquête publique prévue au second semestre 2023.



Pour en savoir plus,  
découvrez  
l'animation  
**PONT-CANAL DE  
LA SOMME : LA  
CONCEPTION  
DÉTAILLÉE  
COMMENCE !**



### La maîtrise du coût du projet, au cœur des objectifs de la SCSNE

La politique achat de la Société du Canal Seine-Nord Europe s'inscrit dans une démarche de **transparence**, **dialogue avec le monde économique** et de **développement durable**. Par ailleurs, des séquences de **sourçage** (ou *sourcing*) sont réalisées en amont des consultations auprès des entreprises pour identifier les enjeux aussi bien techniques qu'environnementaux ou financiers : dans le contexte économique actuel, cela permet à la SCSNE d'être particulièrement rigoureuse lors des appels d'offre, afin de créer les meilleures conditions pour concilier le respect du programme, des coûts et des délais.

### Les aménagements prévus à Cléry-sur-Somme

#### La mise en valeur des espaces naturels sensibles

Les terrains situés en dessous du futur pont-canal sont des espaces naturels d'une **grande qualité environnementale**. En particulier, des espèces d'oiseaux migrateurs à fort enjeu écologique se reproduisent dans les boisements à proximité : Blongios Nain, Sterne Perregarin, Fuligule Miloin, Fuligule Morillon, Grêbe à Cou Noir... La SCSNE propose des aménagements environnementaux sur ces terrains d'une surface de 85 hectares :

plantation de nouveaux boisements mésophiles, réhabilitation de zones humides, lutte contre les espèces invasives, etc. Elle contribue également à **la mise en place de plateformes d'observations** et de **panneaux pédagogiques** pour mettre en valeur la biodiversité présente sur ce site.

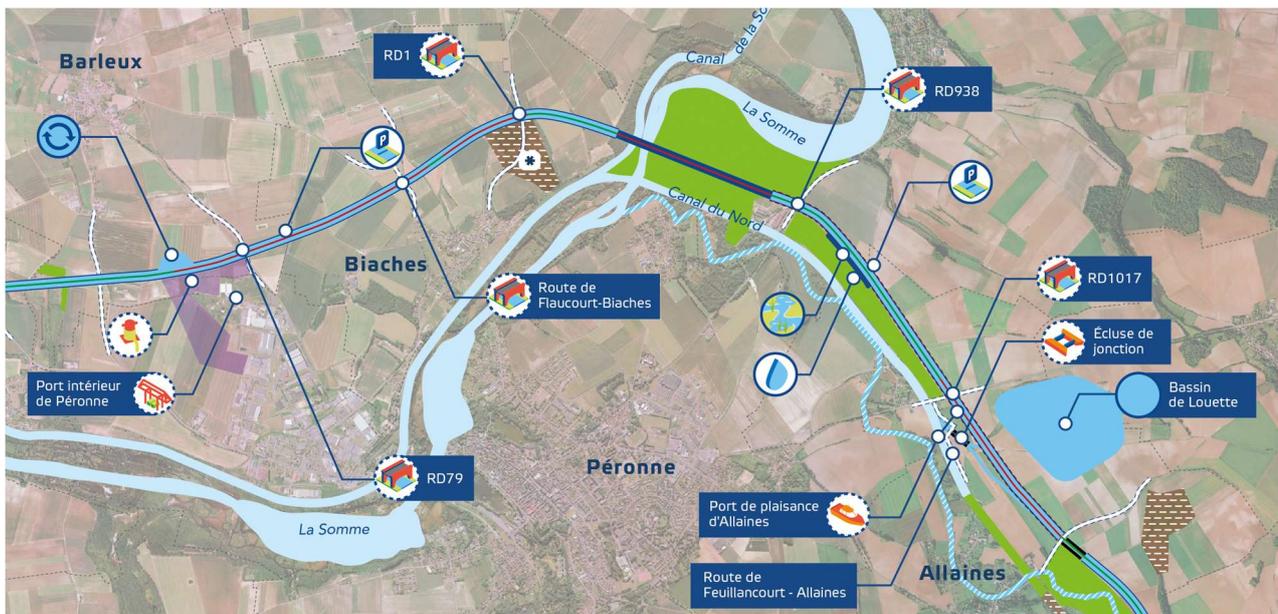
### L'environnement au cœur du projet

Le Canal Seine-Nord Europe est un projet résolument engagé dans une démarche environnementale ambitieuse. Ainsi, la SCSNE accompagne l'ensemble du tracé du Canal par des mesures de réduction de l'impact environnemental et de compensation sur des espaces limitrophes. Vingt-cinq kilomètres de berges du Canal seront lagunées, recréant des zones naturelles dédiées au développement de la biodiversité. Globalement, le projet comprend plus de 1100 hectares de surface de compensation écologique, sur lesquelles la SCSNE déploie des aménagements de préservation des espèces protégées, de réhabilitation des zones humides ou encore de restauration de cours d'eau ou de boisements. Par ailleurs, les berges du Canal seront adoucies et des sorties d'eau seront aménagées pour que le Canal soit franchissable par la faune et ainsi préserver les corridors écologiques.



### [Le rétablissement de la RD938](#)

A l'extrémité nord du futur Pont-Canal, **la RD938 est maintenue** pour permettre la circulation entre Cléry et Péronne. Ce rétablissement s'opère sous la forme d'un **passage inférieur routier, piéton et cyclable sous le Canal** dans le prolongement du pont au-dessus du Canal du Nord. La RD938 sera maintenue fonctionnelle tout le long des travaux, avec des fermetures ponctuelles de nuit et des restrictions de vitesse éventuelles sur certaines périodes.



Les aménagements du Canal à proximité de Cléry-sur-Somme

## L'alimentation en eau du Canal

Le Canal sera alimenté par des prélèvements dans la rivière Oise. Il n'y aura aucun prélèvement dans les nappes phréatiques. Lors des périodes d'étiage (faible niveau des eaux), les pompages seront limités ou suspendus pour ne pas perturber le fonctionnement hydrologique et biologique de la rivière. Le Canal sera mis en eau sur une longue période englobant deux hivers. Le bassin de Louette (construit à Allaines) permettra d'assurer l'alimentation en eau du Canal pendant ces périodes. Ces principes d'alimentation du Canal ont été conçus en prenant en compte la survenue plus fréquente de périodes de sécheresse et de grande chaleur comme les étés 1976 et 2022. Dans les conditions météorologiques de cet été 2022, le Canal aurait continué à fonctionner.

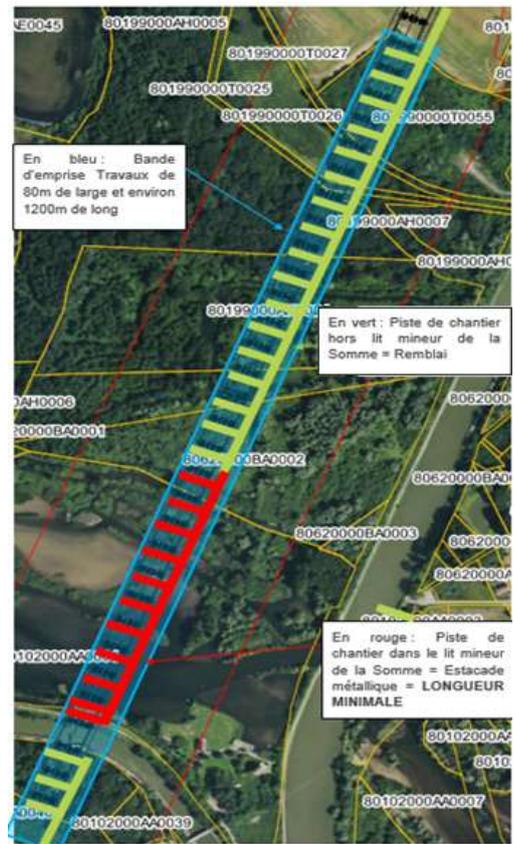
### Le devenir du Canal du Nord

Plusieurs tronçons du Canal du Nord seront conservés pour leur rôle dans le maillage navigable de la région. C'est le cas de toute la section qui est latérale à la Somme ainsi que de la section Cléry-sur-Somme - Allaines qui sera connecté au CSNE au moyen d'une écluse de plus de 11 mètres de chute à construire à Allaines. Au Nord d'Allaines, l'emprise du canal du Nord servira de support à des aménagements écologiques dans le cadre des travaux du CSNE. Pour les autres sections, Voies navigables de France mène un dialogue avec les élus et les acteurs économiques du territoire pour définir le futur possible pour ce canal.

## Le chantier à Cléry-sur-Somme

Les travaux du pont s'étendront sur une bande d'une largeur de 80 mètres, en fond de vallée, pour la mise en place des piles du pont. Dans le lit mineur du fleuve Somme, une estacade métallique (ouvrage de franchissement sur pilotis) sera mise en place pour permettre aux engins de chantier d'accéder aux zones à construire, tandis que sur les berges une piste de chantier en matériaux granulaires d'apport sera réalisée. Ces aménagements permettront de limiter l'impact sur le milieu naturel et de ne pas couper la continuité des écoulements d'eau nécessaire au fonctionnement de la zone humide.

La base vie du chantier sera installée au nord, à proximité de la RD938, route par laquelle se fera l'accès au chantier. Un plan de circulation sera établi pour adapter les itinéraires des camions et limiter l'impact sur les communes avoisinantes. La Société du Canal Seine-Nord Europe incitera également par voie de contrat les entreprises à favoriser le transport des matériaux par voie d'eau, en s'appuyant sur l'infrastructure existante du canal du Nord.



Plan d'implantation des pistes de chantier et de l'estacade métallique



Une estacade métallique sera mise en place pour permettre aux engins de chantier d'accéder aux zones à construire

## Les enjeux acoustiques

**En phase chantier**, le bruit sera principalement lié aux transports des matériaux et à la circulation des engins de chantier. Une étude acoustique est jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale (consultable à l'automne 2023 lors de l'enquête publique), précisant les nuisances sonores envisagées et les mesures pour les contrôler et les réduire autant que possible. Ce dossier « bruit de chantier » sera transmis à la mairie avant le démarrage des travaux. Une information systématique des mairies et riverains sera opérée pendant les phases les plus impactantes.

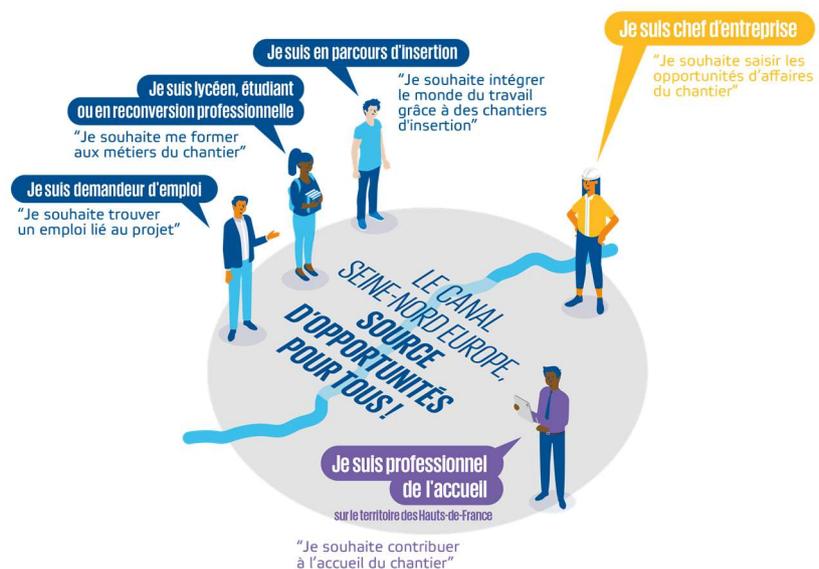
**En phase d'exploitation**, le bruit généré par le passage de péniches sera faible, les bateaux nouvelle génération qui emprunteront le Canal étant aujourd'hui plus performants que leurs prédécesseurs en termes d'émissions sonores. En outre, le canal à Cléry se situe à une distance importante des zones urbanisées.

## Le Canal, une chance pour l'emploi

Aménager un canal de 107 km est un défi colossal qui va mobiliser pendant 8 ans jusqu'à 6000 personnes au plus fort des travaux. Parmi elles, des professionnels à recruter (ouvriers spécialisés, coffreurs, ferrailleurs, soudeurs, conducteurs de travaux, mécaniciens, grutiers, avitailleurs, monteurs, topographes, écologues, etc.) et des personnes à former parmi les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes en insertion ou actifs en reconversion. Les partenaires du Canal Seine-Nord Europe ont développé un kit des compétences attendues détaillant les compétences nécessaires à tous les métiers du Canal, à l'intention des travailleurs, des formateurs et des agences de placement, pour identifier les opportunités clés à pourvoir sur le chantier.

Tous les besoins liés au chantier (comme l'hébergement, la restauration, la maintenance des engins, etc.) seront également une source importante d'activités et d'emplois. Après sa mise en service, le Canal sera un véritable atout pour concilier développement économique et protection de l'environnement, avec des milliers d'emplois à la clé.

La démarche Grand Chantier de la Société du Canal vise à faire de ce projet une opportunité pour le territoire, en valorisant



La démarche Grand Chantier du Canal Seine-Nord Europe ©SCSNE – stratéact'

l'activité économique locale dès la période de travaux, avec les partenaires institutionnels (Région et Départements, services de l'Etat, Pôle emploi, chambre de commerce).

Dès aujourd'hui, rejoignez la dynamique du Canal Seine-Nord Europe !

Rendez-vous sur

<https://www.canal-seine-nord-europe.fr/rejoignez-la-dynamique/>

#### Partenaires de la Démarche Grand Chantier Canal Seine-Nord Europe :

##### Partenaires financiers

Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne



SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE

 [www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)

# Le Voyage des Aînés

Le jeudi 8 Septembre, nos aînés ont pris le chemin du sud de l'Oise pour aller à la découverte du musée de la nacre et de la tableterie de Méru.

Après quelques kilomètres et une pause joyeuse autour d'un petit café matinal, ils arrivent à destination.

Le musée est installé dans une ancienne usine du 19<sup>ème</sup> siècle. Au cours de la visite guidée, ils découvrent la fabrication des boutons, le travail de la nacre et des matières telles la corne, l'ivoire, l'os ou le bois exotique. Ils ont pu admirer les collections d'éventail, de couverts, de peigne, de dominos.

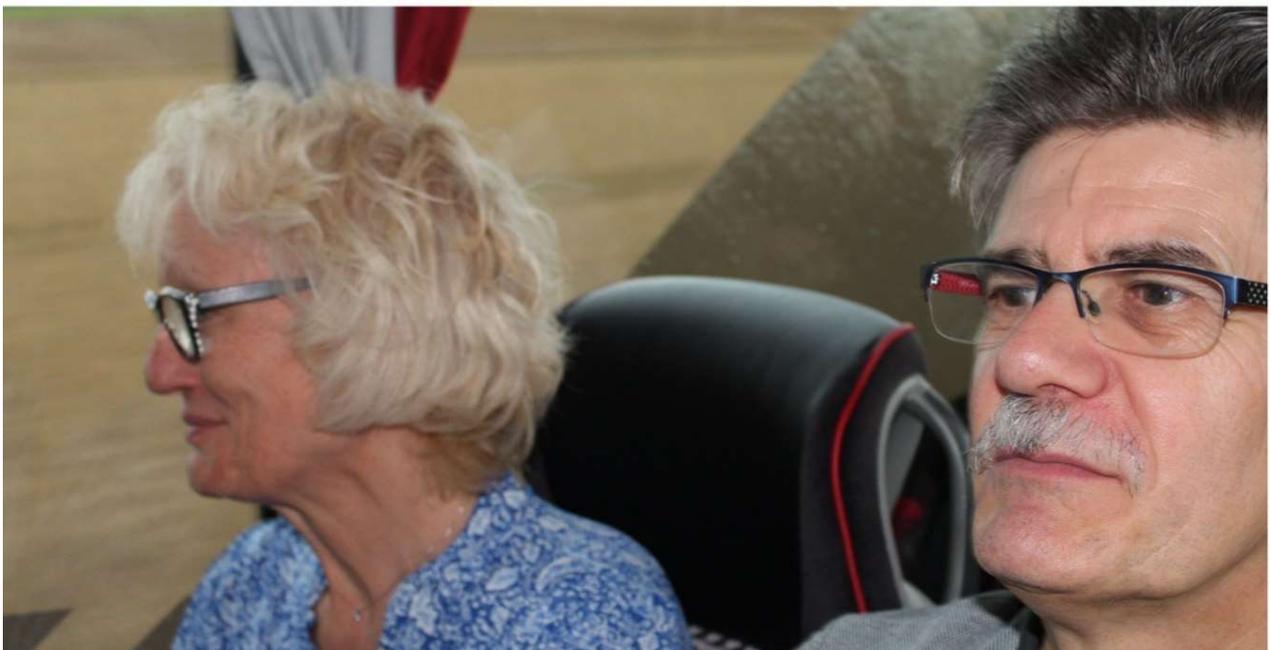
Le fonctionnement de machines anciennes, d'outils a été apprécié et a nourri les échanges avec les guides.

A midi, ils étaient attendus au restaurant jouxtant le musée où ils ont pu profiter d'un succulent repas dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Au retour, le petit groupe s'est arrêté dans le village de GERBEROY où chacun a pu déambuler au milieu des rues fleuries. Belle promenade dans la bonne humeur.





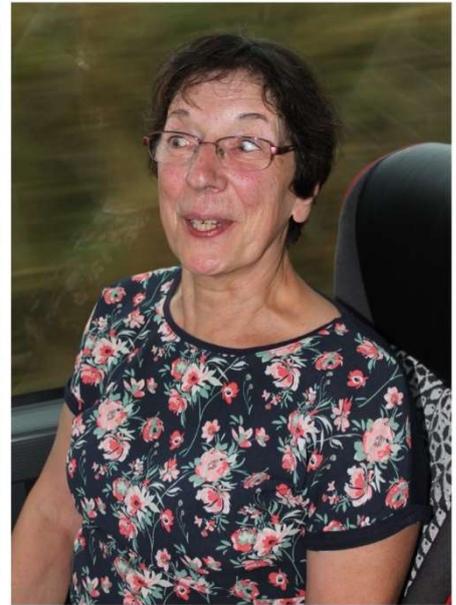












*Une journée inoubliable aux dires de tous où chacun a pu échanger, se retrouver au terme de ces deux années de confinement.*

# Etat Civil

## **Naissances :**

Charlie Dewamin née le 29 Novembre 2021 à Péronne route d'Albert

Yasmine Alves née le 20 Décembre 2021 à Péronne 146 route d'Albert

Rose Stefanovic - Perdigeon née le 24 Février 2022 rue Anne Marie Vion

Roméo Savary né le 02 Mars à Péronne route d'Albert

Aubane Dubiquet née le 08 Avril 2022 à Amiens route d'Albert

Lya Pointel Théry née le 04 Juin 2022 à Péronne 168 rue des buttes

Raphaël Formaux Boudt né le 01 Juillet 2022 à Péronne 179 rue des buttes

## **Mariages :**

Cedric Franqueville et Marlène Simoes Costa unis le 2 Juillet 2022

Foucart Nicole et Besnault Bruno unis le 17 Septembre 2022

Moïnse Laurence et Bodart Eric unis le 29 Octobre 2022

## **Décès :**

Noella Bochinski le Décembre 2021 à Cléry sur Somme route d'Albert

Laurent Colville le 24 Mars 2022 à Cléry sur Somme 144 route d'Albert

Odette Capocci le 08 Avril 2022 à Albert 63 route d'albert

Joël Lasselin le 18 Mai 2022 à Péronne 109 rue de Cantereine

Frédéric Demale le 12 Juillet 2022 à Cléry sur Somme rue de Leforest

### **Décès de personnes nées à Cléry :**

Jacques Lecomte décédé à Péronne le 28 Novembre 2021

Lucie Caron décédée à Lens le 7 Juillet 2022

Auguste Singier décédé à Saint Quentin le 25 Juin 2022

### **Nouveaux propriétaires :**

M.et Mme Frédéric Damay	4 rue Anne -Marie Vion
Mme Maria Do Couto	145 B route d'Albert
M. Gauthier Jordan et Mme Silinski Mélanie	68 route d'Albert
Mme Sylvie Godin	113 rue du bois
M.et Mme Clément Hordequin	4 rue d'Omiécourt
M.Martin Kucharski et Mme Adelaïde Tavard	63 route d'Albert
M. et Mme André Matumona	77A rue de Leforest
M.et Mme Marc Opsommer	67 route d'Albert

# Nos Artisans et commerçants

## Nos artisans et commerçants

Alioua Habitat Services neuf et rénovation Peinture et Décoration	06 43 58 37 68
B&C Bijouterie	09 67 22 34 66
B&C Maroquinerie	09 75 96 92 51
Bois de Chauffage , M.Flet	03 22 84 34 23
Camping de la Tortille	03 22 83 17 59
Christine Coiffure	03 22 84 54 16
Cloturama	03 22 84 43 70
	06 10 81 89 92
Domaine du Jardin d'Eden	06 52 29 28 95
D.V.B Impressions	03 22 84 14 48
ED'ELEC Deloffre Jean-Luc	03 22 86 82 47
Exposition et vente de tracteurs miniatures M.Damay	
Fruits et légumes "le Ch'ti Paul "	06 76 87 34 67
G 2 L Concession Brisach	03 22 84 72 00
Pano Signalisation	03 22 84 14 48
PW Transport	03 22 84 02 55
Pointel Jérémy	06 42 73 27 31
SARL Cléry Toitures	03 22 84 18 17

## Nos Professions Médicales

Infirmière, Mme Lesage	03 22 84 12 49
Médecin, Mme Dherville	03 22 84 46 16
Ostéopathe , Mme Stefanovic-Perdigeon	06 99 71 55 73

## Enlèvement des nids de bourdons, frelons, guêpes et autres

Ugo Dupraz	06 10 70 41 92
12 rue du Quinconce 80200 Péronne	

# Horaires de déchèterie

Déchèterie de Péronne –route d’Athènes -09 67 56 57 94

Horaires d’ouverture

ETE du 1er avril au 30 septembre		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée

HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée	

Déchèterie de Péronne –route de Barleux -09 62 58 24 80

Horaires d’ouverture

ETE du 1er avril au 31 septembre		
LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée
MARDI	08h30 - 12h00	Fermée
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00
JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
DIMANCHE	Fermée	

HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée
MARDI	08h30 - 12h00	Fermée
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée	

Déchèterie de Saily Saillisel –route du Château -09 75 94 16 90

Horaires d’ouverture

ETE du 1er avril au 30 septembre		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée

HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée	

# L'Ecole

Cette année, 45 élèves ont fait leur rentrée et sont répartis dans trois classes :

- 18 élèves en classe de Maternelle avec Mme Mathilde Mille et Doris (ATSEM)
- 15 élèves en classe de CP/CE1 avec Mme Marina Evrard remplacée par Mme Emilie Thorel
- 12 élèves en classe de CE2/CM1 et CM2 avec Mme Morgane Tibaut

Mme Mille assure les fonctions de directrice.

Au cours de l'année, l'école participe à divers projets :

- Initiation musicale pour tous les élèves avec l'intervention d'un professeur de l'école de musique de Bray sur Somme.
- Participation des 3 classes à la semaine du goût
- Découverte des monuments de Péronne pour les CM1 et CM2, action mise en place par la Communauté de Communes.
- Randonnée autour du village pour les deux classes élémentaires.

Enfin, en Juin la kermesse a réuni toutes les classes qui ont offert un beau spectacle.

A la veille des commémorations du 11 Novembre, les élèves, excepté ceux de la maternelle, ont reçu la visite d'un lieutenant-colonel de l'armée de terre de la délégation militaire départementale de la Somme qui a évoqué avec eux le devoir de mémoire et les valeurs républicaines.



Les journées du patrimoine Le vendredi 16 septembre, l'école a participé aux journées du patrimoine. En effet, le village de Cléry accueillait l'événement. Nous avons participé à un après-midi culturel sous la direction de Clémence et Camille qui nous ont proposé différentes activités. Tout d'abord, nous avons pu visiter l'église du village et les enfants ont reçu des explications sur les matériaux utilisés ou encore le vocabulaire de l'architecture. Les enfants ont ensuite participé à un atelier vitrail dans lequel ils ont réalisé leur propre vitrail avec du papier de soie. Nous avons tous particulièrement apprécié cette journée pour laquelle nous remercions les intervenantes ainsi que Mme Mauger qui a permis l'organisation de ces activités.

Mme Morgane Tibaut



# La Cantine et la Garderie

Les enfants encadrés de Doris et de Corinne ont le plaisir de vous exposer leurs travaux qui évoquent les moments joyeux de l'année.

Félicitations !!!!



La Blérie 2022

75

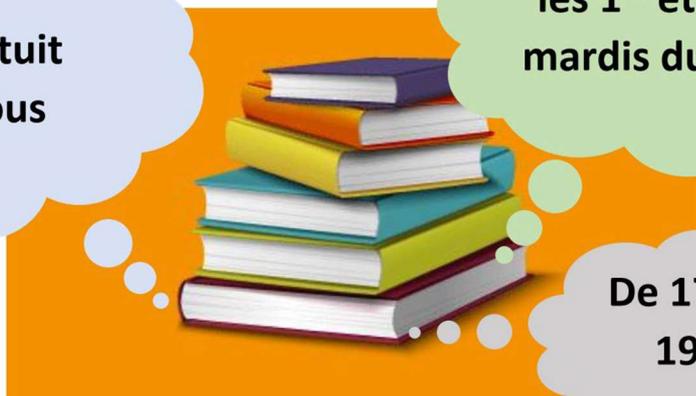
Cléry-sur-Somme

# La Bibliothèque

**Prêt gratuit  
pour tous**

**Ouverture tous  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup>  
mardis du mois**

**De 17h30 à  
19h30**



Envie de s'évader, de se distraire, de découvrir de nouveaux horizons, venez retrouver Marguerite à la bibliothèque située à côté de la mairie.

Marguerite vous accueille aux jours et aux horaires cités ci-dessous.

Elle reste à votre disposition en dehors des dates prévues et vous pouvez la contacter au 03 22 84 69 36.

***Mme Mégoeuil vous présente tous ses vœux pour 2023.***

Planning 2023	1er Mardi	3eme Mardi
Janvier	3	17
Février	7	21
Mars	7	21
Avril	4	18
Mai	2	16
Juin	6	20
Juillet	4	18
Août	2	
Septembre	5	19
Octobre	3	
Novembre	7	21
Décembre	5	19

# Entente Cléry Loisirs

## Qu'entendons-nous faire avec cette association ?

Il s'agit d'un groupe de personnes volontaires à prendre part aux évènements culturels et conviviaux qui se déroulent sur la commune.

Créée en 2022, l'association compte une quinzaine de membres. Le bureau est composé d'un président Edouard Bisbrouck , d'une vice-présidente Joëlle Franqueville, du trésorier Eric Zénobel et d'une secrétaire Anne Mauger.

Notre jeune association aura été présente cette année sur les manifestations suivantes :

- La réderie d'Avril
- La fête des étangs lors de la journée du 14 Juillet
- La soirée qui accueillait le lancement des journées européennes du Patrimoine.

Le prochain rendez-vous se tiendra en lieu et place de la salle des fêtes pour le Noël des enfants de la commune. De nombreux évènements sont en projet pour 2023. Avant de vous retrouver nombreux, on vous laisse découvrir les photos du 14 Juillet. Bonne année à tous.

Edouard Bisbrouck et les membres du bureau.









# Société de longue paume de Cléry sur Somme

Cette année 2022 est marquée par un choix sportif inédit, la fusion sportive en 1<sup>ère</sup> catégorie Terrée avec la société de longue de Mesnil Bruntel pour être davantage compétitif au niveau le plus élevé de la Longue Paume. Ce partenariat a été bénéfique pour l'ensemble des deux clubs et a permis de donner une nouvelle dynamique sportive, auprès des joueurs et des adhérents. Les résultats le prouvent, sur 8 équipes engagées, nous avons réussi à nous classer 2<sup>ème</sup> du championnat de France Terrée 1<sup>ère</sup> catégorie, en remportant deux journées sur 5. Malheureusement nous avons échoué aux portes de la finale en nous inclinant en phase finale.

Le championnat en image :

## 1<sup>ère</sup> journée championnat de France Terrée de 1<sup>ère</sup> catégorie à ESTREES DENIECOURT



Victoire en finale contre Nesle/Péronne



3<sup>ème</sup> journée championnat de France Terrée de 1<sup>ère</sup> catégorie à Méry la bataille



4<sup>ème</sup> journée championnat de France Terrée de 1<sup>ère</sup> catégorie à Cléry sur Somme





Finaliste contre BEHP

**5<sup>ème</sup> journée championnat de France Terrée de 1<sup>ère</sup> catégorie à Chaulnes**



La société de Longue Paume de Cléry sur Somme a eu l'honneur d'accueillir les finales vétérans 4/4 enlevé. Le club de Péronne remporte la compétition.



Le comité directeur ainsi que l'ensemble des joueurs se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 10 février 2023 à la salle polyvalente, sera un moment important pour l'avenir de notre club. J'espère que vous serez nombreux à participer à cette réunion afin de perpétuer la tradition de la pratique de la Longue Paume à Cléry sur Somme.

Florent SAVARY

# Société de Longue Paume de Cléry-sur-Somme

est heureuse de vous souhaiter une bonne année 1978



## PALMARÈS 1977

### \* CADETS

Championnat de la Somme scolaire	Terrée
Coupe Marcoux	Tournoi Fédéral
Coupe Lefevre	-
Coupe du Fair Play	-

### \* JUNIORS

Championnat de France scolaire	Terrée
Championnat de France	Enlevée 2/2

### \* 4<sup>e</sup> CATEGORIE

### \* 3<sup>e</sup> CATEGORIE

Championnat de France	Enlevée 2/2
Championnat de 4 <sup>e</sup> Division	
Coupe Lefebvre-Daillet	Terrée
Coupe de l'Espérance	Enlevée 2/2
Coupe Graux	Enlevée 2/2

### \* 2<sup>e</sup> CATEGORIE

Challenge Bernard	Enlevée 2/2
Coupe G. Deremarque	Enlevée 4/4
Coupe de l'Union	Enlevée 2/2

### \* 1<sup>re</sup> CATEGORIE

Coupe Hencovin	Enlevée 4/4
Coupe de l'Union	Enlevée 2/2

# Frangicena

## Une porte se ferme

La clé tourne dans la serrure

On part sac au dos

Le pas est alerte

Route de Feuillaucourt

Le chemin commence

Où nous entrainera-t-il ?

Nous irons loin, très loin

Nous avons le temps

Le temps de la marche

Intense et élastique

Fait de rencontres

De paysages

De villes et de villages traversés

D'embûches parfois

Péronne, Sereaucourt, puis Laon si proche

Et Reims qui se profile

Les vignes, la plaine crayeuse

Châlons en champagne,

La Marne, l'Aube,

Clairvaux et ses geôles,

Et puis Langres, enfermée

Forêts, rivières, collines,

La Saône, Champlitte, Besançon,

Déjà le Doubs

## ET ENFIN PONTARLIER

## OÙ NOS PIEDS DÉCIDENT DE S'ARRÊTER

## PAUSE AVANT L'AUTOMNE QUI PEINE À S'INSTALLER

## ATTENTE SUR LE QUAI D'UNE GARE

Nous rentrons à la maison

La clé tourne dans la serrure,

## La porte s'ouvre.



Figure 1 La Via Francigena à Reims



Figure 2 La Marne, la plaine comme une mer

C.Telliez

# Les Fêtes de Noël

Noël s'annonce avec la pause de guirlandes électriques qui illumineront pendant quelques heures le centre du village.

Le 4 Décembre, un spectacle musical et un goûter seront offerts par la municipalité et l'association Entente Cléry Loisirs. Après l'arrivée du Père Noël, les enfants de 0 à 12 ans se verront remettre un chèque-cadeau.



Nos aînés ne seront pas oubliés puisqu'ils recevront le traditionnel colis remis par les conseillers municipaux le samedi 17 Décembre 2022.



# La Paroisse Saint Jean-Baptiste de Péronne en Vermandois



L'église de notre village a retrouvé ses vitraux rénovés par l'atelier Claude Barre suite à un acte de vandalisme commis il y a quelques mois.

Lors des journées européennes du Patrimoine, l'église a été ouverte le dimanche après-midi, visite libre au cours de laquelle on a pu découvrir l'exposition du peintre T.O "le pacte neuf" d'après la bible d'A.Chouraqi .

Pour la fête de la Toussaint, la grotte de la Vierge a été fleurie par les employés communaux.

En décembre, la crèche sera installée et visible pendant la période de Noël.



# Bien vivre ensemble

Voici un extrait de ce que découvrent régulièrement sur la place du village depuis quelques temps nos employés municipaux pourtant dévoués à entretenir au mieux l'ensemble des espaces extérieurs du village pour le bien-être de tous. Il reste à convaincre que ces dépôts d'immondices qui polluent le village proviennent de personnes étrangères de notre commune.



**Ces pratiques, vous en conviendrez, sont inadmissibles et peu supportables.**

L'abandon de déchets contribue à l'insalubrité et à la pollution de nos communes.

Hors les cas prévus aux articles R. 635-8 et R. 644-2, *est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.*

**Cependant et à contrario, une partie de nos administrés entretiennent les trottoirs et les caniveaux du domaine public de leur façade. La municipalité salue chaleureusement cette initiative citoyenne qui permet à nos employés municipaux de s'investir à d'autres tâches sur notre vaste territoire.**

## **Nuisances sonores**

*Aucun bruit ne doit, par sa durée sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme dans un lieu public ou privé.*

*Cette règle s'applique à l'auteur des nuisances ou aux personnes et animaux sous sa responsabilité.*

*Cela peut concerner de la musique, des éclats de voix, des travaux, des aboiements intempestifs, des bruits de moteur.*

*Un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22H et 7H et diurne entre 7H et 22H. A noter que le dimanche tous travaux lourds et bruyants sont strictement interdits. Seuls les travaux légers sont autorisés entre 10H et 12H.*